bulletin n°15
MARS 2008

Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux

Association loi de 1901 - Statuts déposés le 31/12/02

EDITO

Ce quinzième bulletin paraît avec un bon mois d'avance par rapport à notre calendrier traditionnel pour vous permettre de trouver, en temps opportun, les réponses que les trois candidats à la mairie ont apportées aux questions que nous leur avons posées. Mais vous découvrirez aussi le SCOT : Schéma de COhérence Territoriale. C'est une démarche nouvelle destinée à définir la vision à long terme de l'évolution d'un «territoire» et à assurer, dans ce but la coordination des communes concernées. Enfin, entre les territoires et les communes, il y a les communautés de communes dont l'importance va croissant. Espérons que l'élection à venir apportera un climat apaisé à celle de Sud-Goëlo afin qu'elle devienne vraiment le lieu de la coordination à l'échelon local pour laquelle elle a été conçue.

Jean-Pierre Guth

SOMMAIRE

- Vie de la Commune : Conseils municipaux de décembre et janvier
- Le SCOT
- Du gâchis dans les services de l'État en mer
- Le sémaphore Raoul Le Berger de Saint-Quay-Portrieux
- Élections municipales : réponses des candidats à notre lettre
- Les goélands (suite)
- Brèves
- Vie de l'association



Conseil Municipal du 13 décembre 2007

• Budget
Pour assurer la continuité jusqu'au vote du budget en février, quelques autorisations de programmes ont été votées.

• Cale de carénage
Véolia ayant abandonné, le maire demande - et reçoit - l'autorisation de négocier avec un nouveau candidat, qu'il refuse de nommer, et envisage, en cas d'échec, une exploitation en régie.

• Chapelle Sainte-Anne
Inauguration le 21 décembre 2007 avec concert de l'École municipale de Musique.

• Opérations d'urbanisme
Ces opérations illustrent la volonté du maire, maintes fois affirmée, de voir construire tout ce qui peut l'être :
- Ouverture à l'urbanisation de la zone 7NAs, après modification du POS (retrait de 35m au lieu de 70m par rapport à la D786). Cela entraînera la création d'un rond-point au croisement de la D786 avec les rues Tonnelot et de Bel-Air, d'autant plus que Plourhan prépare la création d'un lotissement de 6 ha au moulin du Merlet.
- Ouverture partielle de la zone 17 NAs.
-Réalisation d'une voie (PVR) permettant de rendre constructible 4 ou 5 parcelles en bordure de la rue de la Ville-Mario.
- Ouverture partielle à l'urbanisation, sans attendre un plan d'ensemble, de l'espace compris entre les rues Clémenceau et du Grand Léjon, la mairie s'abritant derrière l'accord de la DDE.
- Est évoqué discrètement un lotissement créé par M. Dzikowski (conseiller municipal et géomètre) qu'il a cédé à un promoteur.

• Questions Diverses
Enfin le maire évoque sur un ton polémique trois sujets sur lesquels il affirme qu'«on» veut accaparer ses projets :
- le terre-plein du port a été acquis non par la ville, mais par le syndicat mixte (pour 800.000 €). Une étude lancée par le Conseil Général et le Syndicat Mixte est restée sans suite et a été relancée par lui.
- projet de thalassothérapie dans le bâtiment de la communauté religieuse à Jeanne d'Arc : c'est lui, dès 2005, qui a pris contact avec les responsables de l'enseignement catholique, et il a rendez-vous le 17 janvier avec des promoteurs possibles.
- école de voile : il dément que sa toiture en amiante-ciment présente le moindre danger et confirme qu'il n'est pas question de la changer de place.
Un silence pesant a suivi ces propos.

Conseil municipal du 18 janvier 2008

• Délégations du Maire
Des arrêtés sur les tarifs 2008 ont été signés avec une hausse moyenne de 2% alors que les fournisseurs en pratiquent une de 6 à 7%. Des emprunts de trésorerie sont lancés pour l'aire de carénage, pour financer la TVA remboursable et les subventions ainsi que la part communale.

• Subventions
M. Blanchet rapporte ce dossier, Mme Sylvie Salaün étant absente et ayant donné à son représentant mandat de s'abstenir sur tous les dossiers, compte tenu des accusations portées à son encontre lors de la séance du 16/11/2007.

• Autres décisions
- Régularisation de l'acquisition en 1998 d'une bande de terrain entre la Résidence de la Plage et la Résidence des Roches, permettant un accès au chemin de ronde depuis la rue Paul Déroulède.
- Acquisition pour 2430 € d'une parcelle rue Tristan Corbière en vue d'y transférer le poste de refoulement.
- Le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention avec l'association des pêcheurs plaisanciers, en vue du transfert de leur service administratif dans les locaux de l'ancienne cinémathèque sur le nouveau port.
- M. Daniel Derrien a fait part d'une

réunion d'information au niveau de la Communauté de communes sur le projet du parc d'éoliennes en offshore dans la baie de Saint-Brieuc. Il a souligné certaines caractéristiques évoquées pour la sécurité de la navigation et le fait que la production espérée est de 150 mégawatts. Par ailleurs, il apparaît que seules les communes littorales bénéficieraient de retombées financières en cas de réalisation du projet.

Le SCOT

Le SCOT est l'aboutissement d'un long cheminement, jalonné d'arrêtés du Préfet de Région, qui va de la naissance du «Pays de Saint-Brieuc» à la mise au point d'un document, le Schéma de Cohérence Territoriale («ardente obligation» disait du plan le Général de Gaulle), organisant au mieux son développement.
-2000 : délimitation du Pays de Saint-Brieuc,
-2001 : élaboration de sa charte et reconnaissance officielle,
-2002 : création du syndicat mixte, définition de ses compétences : animation du Pays et préparation du SCOT,
-2004 : lancement des études et du SCOT,
-2007 : en mai, approbation du SCOT par le Syndicat mixte, soumis pour approbation à l'État, aux Conseils régional et général et aux collectivités, communautés et communes.
-Enfin, du 17/9 au 18/10, enquête d'utilité publique, avant approbation définitive prévue en janvier 2008.

Le Pays de Saint-Brieuc.
Il regroupe six communautés de communes autour de la CABRI, Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (108.661 habitants): Lamballe (25.557 h), Sud-Goëlo (13.242 h), Côte de Penthièvre (12.464 h), Quintin (10.023 h), Moncontour (10.173 h) et Puissance 4 (7.248 h).
En tout 64 communes sont concernées, soit 187.408 habitants et 1165km², de Tréveneuc au NW à Erquy au NE et Langast au S.

Le SCOT
Document d'urbanisme, à réexaminer avant dix ans, il précise les limites de la liberté qu'ont les élus pour aménager et développer leurs communes : «le SCOT oriente et les PLU définissent les règles».
Il est consultable sur internet : www.pays-de-saint-brieuc.org/actions/scot
Il sera opposable aux communes et, pour les documents déjà en vigueur, les communes disposeront de trois ans pour les rendre compatibles, si nécessaire.
Le document, modéré voire consensuel, part de constats, fixe des orientations et affiche une certaine philosophie.

• Les constats :
-importance du pôle agricole et agroalimentaire*,
-énorme besoin de logements permanents (35.000) pour faire face à la croissance démographique (+16500 habitants en 2020, soit +8%), et accompagner la baisse de la taille des ménages (de 2,35 à 1,8), soit un besoin minimal de 4500 ha.
-émiettement des activités le long des routes et besoin de pôles d'activités (besoin de 1000 à 1500 ha).
-insuffisance de formations supérieures,
-problèmes de transports collectifs,
-prise en compte insuffisante du patrimoine environnemental.

• Les orientations.
Cinq domaines sont retenus :
-agriculture et agroalimentaire, de la ferme à la recherche,
-économie touristique,
-artisanat,
-quelques industries particulières,
-façade maritime : ports (pêche et plaisance) et tourisme.

• Une certaine philosophie.
D'inspiration écologiste (protection des espaces naturels, zones vertes, éoliennes, qualité de l'eau, etc.), régionaliste

(ancrer l'activité économique au cœur du territoire sur «ses ressources propres», etc.) mais ouverte (aéroport de Saint-Brieuc, technologies de l'information et de la communication, etc.), économe d'espace (densification de l'habitat et des activités) et solidaire (équipements et services de proximité, transports urbains, prévention des risques, gestion des ressources naturelles, etc.), ce document exprime la volonté de «vivre en intelligence, vivre au pays, vivre en harmonie, vivre ensemble, vivre en cohérence».

Déjà plusieurs communes le trouvent trop contraignant : «la présence d'une liste de projets identifiés risque de figer le développement et de ne pas permettre l'émergence de nouveaux projets....La mise en place de navettes à l'intérieur de stations littorales pour desservir vers la mer des parkings situés en arrière des stations est irréaliste....En matière économique, le projet tend à prendre en compte quasi exclusivement les problématiques commerciales de Saint-Brieuc et Lamballe» (Ouest-France 18/10/07).
En particulier pour notre communauté de communes on peut noter parmi les projets retenus :
- à Binic : un projet de thalassothérapie avec équipements hôteliers et résidence de tourisme sur la pointe de la Rognouze,
- le transfert du camping des Fauvettes,
- des aménagements autour de la plage de la Banche,
- à Étables : des aménagements autour de la plage du Moulin,
- un pôle nautique avec un bâtiment de 250m².
- à Saint-Quay-Portrieux : la réhabilitation de la pension Saint-Louis de Gonzague,
- la réhabilitation de la plage du Châtelet,
- l'aire de carénage.
- à Tréveneuc : des sanitaires sur le parking de Saint-Marc...!

On le voit, commencé il y a huit ans, ce document est contesté dès son origine ! Il vient cependant, après quelques corrections mineures, d'être approuvé, le 15 janvier 2008, par l'ensemble des communes concernées.

*Les Côtes d'Armor sont considérées comme le premier département agricole de France: 1° pour les porcs, oeufs, pommes de terre et primeurs, 2° pour choux-fleurs et veaux de boucherie, 3° pour le lait, les volailles et les artichauts. (Cf. le mensuel Côtes d'Armor, n°58, octobre 2007)

Du gâchis dans les services de l'Etat en mer

Il serait intéressant de savoir ce que coûte l'accumulation des moyens de l'État en matière de personnel et de matériel pour l'action en mer.
Sont accostées à St-Quay-Portrieux :
-Une vedette de gendarmerie qui ne sort que quelques jours par an / Une vedette des affaires maritimes qui subit le même sort. On imagine les coûts d'investissements, de maintenance et d'équipages !
-Une vedette des douanes basée à Loguivy est un peu plus présente en mer.
Excepté la vedette des douanes, elles sortent très peu. Le 15 août est leur journée de prédilection, jour où, statistiquement, il y a le plus de plaisanciers sur l'eau ; et, ce jour là, elles rivalisent particulièrement de vigilance administrativo-sécuritaire.
La SNSM et les pompiers du département n'échappaient pas à cette analyse, une farouche concurrence les animait. Selon que vous choisissiez une voie de communication ou une autre, c'était l'un ou l'autre, voire les deux qui intervenaient. On a ainsi assisté dans le passé à un beau déploiement de secours lorsqu'un dériveur a chaviré à quelques encablures du port. Plusieurs personnes avaient donné l'alerte. Entre temps, un chalutier qui passait avait recueilli l'équipage du dériveur - qui n'était d'ailleurs pas en danger immédiat. La gendarmerie, les pompiers et la SNSM portaient assistance.
L'ancien colonel des pompiers du

département voulait être autonome, tout pouvoir faire lui-même par ses propres moyens. Le bâtiment d'intervention rapide en aluminium, avec des propulsions hors-bord de grande puissance leur a coûté un entretien exorbitant. Le nouveau colonel s'est rapproché de la SNSM pour mettre en commun leurs moyens. Exit la vedette en aluminium. Maintenant, la SNSM apporte les moyens maritimes ; les pompiers, avec un système d'astreinte adapté, fournissent les intervenants qualifiés, infirmiers d'intervention, plongeurs, et l'hélicoptère de la protection civile peut à tout moment en hélitreuiller d'autres, si le besoin s'en faisait sentir.
Les citoyens contribuables ne peuvent que saluer cette initiative.

Le Sémaphore Raoul le Berger de St-Quay-Portrieux

48°39'22" N / 002°49'45" W

Tous les Quinocéens sont habitués à la présence rassurante du sémaphore sur la falaise entre les plages de la Comtesse et du Casino. Mais pour beaucoup c'est un endroit un peu mystérieux, «terrain militaire, défense d'entrer», et qui mérite d'être mieux connu. Savez-vous que rien de ce qui se passe du Cap Fréhel à Bréhat ne doit échapper aux huit «guetteurs» de la Marine Nationale qui se relayent là par équipe de deux, 24 heures sur 24. Maillon d'une chaîne de 52 sémaphores répartis le long de nos 5600 km de littoral, de la mer du Nord à l'Espagne. L'histoire de ce poste remonte à la nuit des temps puisqu'on découvrit sur son emplacement un dolmen et, proche de celui-ci, un poignard préhistorique qui est exposé au musée de Saint-Germain en Laye. A la fin du XVIIe siècle sur ce promontoire fut construite d'abord une batterie avec un mât de signaux. Ce dernier fut remplacé par un appareil sémaphorique de 1806 à 1814. Mais après le Ier Empire, son utilité n'est plus de mise et il se voit transféré à l'administration des Douanes. Nous pouvons, par ailleurs, nous vanter d'avoir eu à Saint-Quay-Portrieux le seul cas connu de querelle de voisinage impliquant un sémaphore. En 1888, M. Le Sénécal, magistrat de triste réputation, dénonce «les mauvaises pratiques» des deux guetteurs, Mr Urvay et son gendre, et leur supprime le droit de passage sur son terrain. L'affaire fut portée devant la justice. Une enquête diligentée par les autorités militaires leur donna raison. Nos guetteurs furent blanchis. Pendant la 2è guerre mondiale, le sémaphore demeure en l'état. En 1950, il est désarmé, la Marine Nationale met les locaux à la disposition de l'inscription maritime. Ils abriteront un musée de bateaux miniatures appartenant aux HSB (Hospitaliers et Sauveteurs Bretons). Puis en 1959, une première rénovation des locaux est accomplie. En 1960, il prend le nom de Raoul LE BERGER, mécanicien d'hélicoptère mort au cours d'une opération de secours. La veille se faisait alors seulement l'été. Par la suite, la CRS13 renforçant les HSB, le poste fut armé 7 mois par an et durant les grandes marées. En 1973, la SNSM qui regroupe HSB et Société nationale de Sauvetage fait assurer une veille toute l'année. A l'époque, en été, la baie vibrait au rythme des régates des dériveurs ; au moindre démâtage un peu délicat, les CRS venaient à la rescousse du plus petit «mousse», «vaurien» ou 505. En 1979, la Marine récupère le poste. Et c'est en 1985 que le sémaphore connaît d'importants travaux de restructuration avec l'aménagement de la chambre de veille à 48 m au-dessus de la mer. Son portique rouge servant d'amer devait - selon l'architecte - rappeler un pignon breton. Et depuis 1986, il est classé en 1ère catégorie, c'est-à-dire qu'il assure une veille permanente.

Une double mission militaire et de Service Public

Surveillance dans le cadre de la Défense Militaire du Territoire, transmission avec les bâtiments de l'État, régulation du trafic maritime qui connaît actuellement un important développement, telles sont les principales missions du sémaphore. Il

fournit aussi des observations météo à la Marine Nationale comme à Météo France. A cela s'ajoutent des missions de service public. Au moindre incident aperçu sur un bateau de pêche, de commerce ou de plaisance, le guetteur alerte le Cross Corsen, centre de coordination de tous les sémaphores, seul habilité à déclencher les secours. Et si un bateau se comporte de manière bizarre, c'est l'administration des Douanes, la police nationale ou la Gendarmerie Maritime qu'il devra alors alerter. Il se passe parfois de drôles de trafics sur nos côtes ! De plus, le guetteur joue un rôle important dans la prévention et le traitement des pollutions marines, sujet sensible de nos jours.

Pour remplir ces missions avec efficacité, le sémaphore dispose de matériels performants. La salle de veille est équipée comme une passerelle de navire : table de cartes, radar, jumelles imposantes sur pivot..., et cela avec le fond sonore permanent du fameux canal 16 d'appel et de secours. De plus, bientôt le sémaphore de Saint-Quay-Portrieux sera rattaché au Système STATIONAV en cours d'installation dans l'ensemble des sémaphores, Cross, et COD (centre opération des douanes) du littoral français. Il s'agit d'une mise en réseau de tous les acteurs de la protection du littoral, des douanes et des autorités portuaires. Ils pourront ainsi disposer d'une image exhaustive de l'ensemble du trafic maritime. Nouvel outil dans la lutte anti-terroriste et contre l'immigration clandestine, ce système se verra connecté aux autres pays de l'Union Européenne. L'avenir de notre Sémaphore est assuré.

Enfin, si le bâtiment vous intrigue, sachez qu'il abrite cuisine, salon, salle de télé... Tout pour loger, de manière confortable et avec vue imprenable, les marins qui comptent parmi eux une jeune femme. Le chef de poste, lui, habite dans une maison séparée, sur ce même terrain militaire, à quelques mètres. Alors, ne manquez pas la prochaine journée du Patrimoine, seule occasion d'accéder au sémaphore, muni de votre pièce d'identité et... de votre 'kodak'. La descente de l'escalier est un peu raide mais la visite inoubliable et la vue imprenable !

Elections Municipales

En décembre dernier, nous avons adressé aux trois candidats têtes de listes, MM. Alaux, Blanc et Lambotte, une lettre avec les questions ci-dessous, leur proposant de publier intégralement leur réponse si elle se limitait à 600 mots :

- Quelle ambition avez-vous pour Saint-Quay-Portrieux : comment voyez-vous la commune dans 10 ans ?
- Les résidences secondaires correspondent à une proportion très importante des logements, environ 43% : est-ce ou non un atout, pourquoi ?
- Comment voyez-vous le développement économique de cette commune dont la population vieillit et la jeunesse se réduit ?
- La déviation de Binic risque de transformer progressivement Saint-Quay-Portrieux en ville dortoir pour Saint-Brieuc. Opportunité ou menace ?
- Depuis plus de 10 ans le terre-plein du nouveau port, pris sur la mer, reste dramatiquement inemployé et inesthétique ! Que pensez-vous faire à ce sujet ?
- Quelle place voyez-vous pour Saint-Quay-Portrieux dans la Communauté de commune, quel rôle spécifique devrait-elle jouer ?
- Quelle image personnelle et quelle réalisation voudriez-vous laisser en fin de mandat ?

Voici leurs réponses.

Jean Paul ALAUX et son équipe

Dans dix ans nous aimerions que Saint Quay Portrieux soit une ville de 4000 résidents permanents rayonnant par ses sites protégés, son Centre des congrès connu (au moins à l'échelon régional), et par son redressement économique.

La présence de résidences secondaires constitue un atout car les résidents secondaires favorisent la renommée de la commune et donc contribuent à la venue d'autres personnes, nouveaux résidents secondaires, résidents occasionnels ou résidents à l'année. C'est un atout car les résidents secondaires sont des acteurs de la vie économique. C'est un atout s'ils favorisent les entreprises locales par leurs achats et la réalisation de prestations et travaux divers.
Ce n'est pas un atout quand le pourcentage des résidences secondaires, trop important, déséquilibre la vie commerciale en accentuant la désertification en période hivernale avec comme conséquence la disparition des commerces de proximité en centre ville. Nous susciterons un comité des résidents secondaires auprès de la municipalité chargé de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

«Mieux vivre à Saint-Quay» souhaite, d'une part créer un lotissement en accession à la propriété à prix attractif pour les jeunes actifs, et d'autre part que les projets immobiliers prévoient des appartements de quatre et cinq pièces. Tout le monde gagnerait à ce que ces projets soient occupés par une population active ; les résidents secondaires qui auraient un voisin sur place, les résidents permanents âgés qui ne seraient pas isolés. Actuellement des quartiers sont animés par la présence d'enfants et de jeunes et d'autres paraissent morts par l'absence de vie dans les rues et des volets désespérément fermés.

La déviation de Binic nous paraît une opportunité. Le risque de ville dortoir devrait plutôt concerner les communes limitrophes de Plourhan, voire Tréveneuc qui seront alors directement desservies et connaissent des prix immobiliers inférieurs à Saint-Quay-Portrieux. A moyen terme, la déviation d'Étables, dont le tracé définitif reste à élaborer, pourrait permettre, avec un aboutissement à la limite des communes Saint-Quay-Portrieux et Tréveneuc, de réunifier les quartiers de la commune actuellement traversés par l'axe St Brieuc-Paimpol. Cette option permettrait à Saint-Quay-Portrieux de retrouver un cadre de cité résidentielle favorable à sa vocation de station balnéaire.

Sur le terre-plein du nouveau port, le problème juridique ne doit pas être ignoré : ces espaces appartiennent au Syndicat mixte du Port d'Armor dans lequel la participation de la commune est minoritaire. Un appel à candidature pour la Maîtrise d'œuvre sur ces terre-pleins vient d'être lancé. Nous pensons que le projet devra être porté à la connaissance de l'ensemble de la population afin d'influer sur les choix du Conseil Général, principal décideur en qualité d'actionnaire majoritaire. Tout sera mis en œuvre pour que ces espaces soient repensés afin d'en faire un lieu abouti et agréable.

Saint-Quay-Portrieux doit trouver sa place au sein de la communauté de communes en portant un projet de développement communautaire, générateur d'économies pour tous, contribuables et utilisateurs des service publics, et ce dans le respect des identités communales. Notre volonté est d'apaiser les tensions au sein de la communauté de communes en regardant les intérêts spécifiques à chaque collectivité.

En fin de mandat nous souhaiterions laisser le souvenir d'une équipe qui aura réussi à faire bouger les choses de telle manière que nos successeurs poursuivent la voie que nous aurons tracée dans une commune où le bien-être général sera la règle, tant pour les résidents permanents que pour les résidents secondaires. Nous aspirons à redonner à Saint-Quay-Portrieux le charme que beaucoup d'entre nous lui ont connu et qui a disparu aujourd'hui ; ce charme n'est pas synonyme de travaux prestigieux ou pharaoniques mais plutôt d'aménagements environnementaux ponctuels et variés dans l'esprit de ceux initiés par nos anciens.

Dominique Blanc et son équipe

1) L'ambition de notre équipe pour les 10 ans à venir est de travailler à donner une **DYNAMIQUE NOUVELLE** à SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Enrayer le déclin progressif mais continu de la ville est une nécessité pour tous ses habitants et résidents secondaires dont les intérêts, si on y réfléchit bien, sont en grande partie convergents. Cette ville a des atouts extraordinaires qui ne sont pas suffisamment exploités faute d'une **VISION globale à long terme** .
Cette ambition qui constitue notre **objectif stratégique unique** s'appuie sur la mise en œuvre simultanée d'une politique **d'accueil, d'aménagements et d'animations**.
Son application repose sur une **méthode** (un schéma directeur ou plan à 6 ans) et un **comportement** (l'écoute de la population et la concertation avec les forces vives).

2) Les nombreux résidents secondaires sont un atout pour la ville car ils construisent, aménagent, entretiennent, mangent, boivent, se distraient, animent, etc... le plus souvent sur place. Sans eux le commerce de proximité aurait disparu beaucoup plus rapidement tandis que les artisans auraient moins de travail.
Par ailleurs, ils payent autant d'impôts locaux que les résidents permanents, voire plus, **sans utiliser** les services communaux ou intercommunaux **autant** que les résidents permanents (écoles, ramassage des ordures ménagères, déchetterie, voirie, etc...). Leur absence, parfois de longue durée, participe à la morosité générale (volets clos dans des quartiers entiers) mais les animations organisées hors saison par la municipalité ne sont pas de nature à prolonger leurs séjours plus que nécessaire...

3) Le développement économique ressort d'une compétence intercommunale. Nous nous engageons à y investir compétence et savoir faire en :
-attirant des entreprises du secteur tertiaire et de transformation des produits de la mer dans le respect de l'environnement,
-favorisant l'artisanat local,
-stimulant le commerce de proximité par notre politique d'aménagement et d'animations qui devrait, par le nouvel attrait de la ville, favoriser un passage beaucoup plus fréquent des 100 000 personnes habitant dans un rayon de 30 km.

4) La déviation de BINIC telle qu'envisagée par le Conseil Général, c'est-à-dire «a minima» constituera un confort supplémentaire pour tous. Le niveau des prix du foncier et de l'immobilier à Saint-Quay-Portrieux est un frein à l'accueil de nouvelles populations dont pourtant la ville a besoin (jeunes ménages). La déviation de Binic ne modifie pas cette réalité. Les non-résidents ne devraient plus rater le TGV certains dimanches soirs des mois de juillet et août...

5) Le terre-plein du nouveau port – qui rappelle certains quartiers de Beyrouth – verra la disparition de la carcasse d'un hôtel imaginaire, la réalisation d'un local d'accueil des «bateaux visiteurs» (5000 nuitées/an avec 150 € de dépenses moyennes), d'une «Maison de la Mer» et d'un local regroupant l'ensemble des activités nautiques (école de voile, habitable, pêcheurs plaisanciers, plongeurs etc.).

6) 6 Communes, 15 000 h., un budget spécifique, ce n'est pas rien !
La Communauté de Communes, c'est l'instrument adapté à un développement partagé et à des investissements coordonnés et co-financés. Encore faut-il y tenir sa place sans endosser des tenues de combat de...coqs sinon c'est clochemerle à cloche-pied !
De par l'évolution relative des populations de BINIC et de SAINT-QUAY- PORTRIEUX, notre ville ne disposera plus d'un droit de veto. Seule BINIC le gardera. Nos bonnes relations avec les probables futurs maires nous ont incité à entamer des pourparlers afin de débloquer le fonctionnement de la Communauté de Communes, y compris sur ce sujet important. Nous jouerons notre rôle dans la gouvernance en essayant d'apporter la hauteur de vue nécessaire, car **l'avenir du territoire est en jeu.**

7) En fin de mandat, ma plus grande satisfaction serait de constater avec mon équipe (car c'est un travail d'équipe), avec tous les quinocéens, résidents permanents ou secondaires l'arrêt du déclin de Saint-Quay-Portrieux. Mieux ; constater un changement d'état d'esprit car nous aurons réussi à rendre la ville attrayante, résultat de notre politique d'accueil, d'aménagements et d'animations toute l'année.

Ce n'est pas dans ma nature de laisser où que ce soit une trace visible de mon passage, et je suis persuadé que **pour être un bon maire, il ne faut pas avoir le goût de soi mais le goût des autres**. C'est ce qui permet de rester à l'écoute de ses concitoyens.

J'ai le goût des autres. Dominique Blanc et son équipe

Pour en savoir plus, visitez notre blog : http://dominiqueblanc.typepad.com

Gérard Lambotte

Il y a déjà plus de six ans, les Quinocéens et les Quinocéennes ont élu avec une forte majorité une nouvelle équipe municipale. Ils ont ainsi manifesté clairement leur volonté de changement sur la base d'un programme électoral précis, élaboré avec leur collaboration. Les engagement pris ont été respectés et les promesses tenues, comme en témoigne le bilan du mandat qui se termine.

Ce bilan est le résultat :

-d'une volonté d'aboutir tout en préservant les finances locales,

-d'une longue expérience de la gestion des affaires publiques,

-de la rigueur de cette gestion.

Dès le début de 2005, dans le cadre de la préparation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) une liste de 20 projets les plus importants que la commune de Saint-Quay-Portrieux souhaitait réaliser dans les dix ans à venir a été envoyée au Pays de Saint-Brieuc. Certains de ces projets sont aujourd'hui réalisés, d'autres sont engagés ou à l'étude. Mais il s'agit là d'une approche factuelle et non pas conceptuelle de la politique municipale.

Aujourd'hui il faut aboutir, à l'échéance du prochain mandat, à un développement qualitatif de la vie communale à travers quatre grands projets : urbain, social, culturel et économique. Ceci au profit des différentes populations qui se côtoient ou vivent à Saint-Quay-Portrieux, afin que chacun trouve sa place en harmonie, dans une commune aux charmes préservés et aux traditions respectées, mais avec un dynamisme retrouvé, grâce aux atouts indéniables d'une station balnéaire à la notoriété ancienne et à nouveau affirmée.

Le projet urbain

-il faut terminer la rénovation de la commune engagée il y a six ans.

-améliorer encore le cadre de vie et la sécurité (éclairage public, effacement de réseaux...)

restaurer et aménager l'espace urbain (réhabilitation du quartier du port et mise en valeur des fronts de mer)

-aménagement des terre-pleins du Port d'Armor

Un bureau d'étude a été mandaté par le syndicat mixte, le 5 janvier 2004, pour établir un diagnostic et proposer un projet d'aménagement. Le travail du bureau n'a pas été jugé satisfaisant. Lors du comité syndical du 9 octobre 2005, le maire de Saint-Quay-Portrieux a rappelé l'urgence de ce dossier et la nécessité de lancer une nouvelle étude.

L'appel du maire a été entendu, le cahier des charges d'une étude complémentaire a été adopté par le Comité Syndical du 9 décembre 2007 et mis en concurrence.

-poursuivre un politique d'urbanisme respectueuse, par sa qualité architecturale, du bâti traditionnel en économisant l'espace mais sans densification excessive et en sauvegardant le littoral ; en favorisant les initiatives économisant l'énergie et l'application de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans une optique de développement durable.

-augmenter et rajeunir la population permanente.

- Les résidents secondaires participent d'une façon conséquente à la vie économique, commerciale et artisanale de Saint-Quay-Portrieux, et par leurs contributions fiscales au fonctionnement et au développement de la Commune. Ils ne sont pas source de difficulté pour la commune, bien au contraire.

Par contre la stagnation de la population permanente et son vieillissement sont une vraie source de préoccupation.

Pour remédier à cette situation, il faut :

-hâter le désenclavement de Saint-Quay-Portrieux par la réalisation de la déviation de Binic ; ce qui réduira le temps de trajet pour les actifs.

-appliquer dans les meilleurs délais les mesures du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du pays de

Saint-Brieuc facilitant la location ou l'accession à la propriété des jeunes, par l'obligation, pour les promoteurs privés et publics, de respecter des quotas de logements aidés (aide à la pierre).

Le projet social

Compte tenu du vieillissement de la population, il convient de :

-faciliter le maintien à domicile des seniors : portage de repas à domicile, mobilité, solidarité pour rompre l'isolement.

-étudier et accompagner la création de nouvelles formes d'habitat et de services de proximité (domotique et télémédecine).

-prendre en compte le handicap, quelle que soit sa forme, notamment dans les aménagements urbains, les services publics ou privés.

-la création d'une résidence pour personnes âgées devrait être un objectif pour la communauté de communes.

Le projet culturel

La culture doit être accessible à tous les quinocéens toute l'année par :

-la création d'un centre culturel : cinéma, salle de spectacle et médiathèque dans l'ensemble architectural de l'Arletty et de la salle «YéYé».

-l'accueil d'écrivains et d'artistes plasticiens dans la résidence en projet dans le quartier du Port.

-l'inscription dans le schéma départemental d'une école de musique reconstruite et dotée d'un projet pédagogique.

-des conférences d'intérêt national, des concerts et des expositions de qualité feront du Centre des Congrès un lieu de débat culturel et une référence dans ce domaine.

Le projet économique

Le tourisme, comme la pêche, reste une valeur sûre de l'économie communale. Il faut accompagner le développement de l'activité touristique hors saison par :

-un effort encore accru en faveur des animations hors saison : sept ont déjà été créées depuis 2001.

-la création d'activités et de loisirs verts aux Prés Mario et au Romeur.

-la poursuite de la rénovation du sentier des douaniers et la réouverture des chemins piétonniers.

La survie et le développement du commerce local de proximité seront ainsi aidés, comme ils le sont déjà par les animations et les activités de la période estivale.

Il faut également développer une activité économique pérenne, source d'emplois, par :

-une deuxième tranche d'extension de la zone de Kertugal.

-par le soutien de la commune à l'étude et à l'émergence d'un projet de résidence hôtelière et de thalassothérapie en centre ville, sans que la Loi Littoral puisse s'y opposer. Cette étude est déjà en cours.

Ce programme est ambitieux, mais la situation financière de la commune est saine.

Toutefois, la recherche d'aides financières extérieures sera nécessaire ; d'autant plus qu'il n'est pas possible de compter sur l'aide de la Communauté de Communes du Sud-Goëlo. Celle-ci est en effet devenue un enjeu de pouvoir pour certains élus. Ce n'est plus alors l'intérêt communautaire qui détermine la politique locale mais l'intérêt politique de tel ou tel élu. D'où une boulimie de compétences dont l'intérêt pour la Communauté est bien souvent contestable. Cette politique a rapidement trouvé ses limites dans l'essoufflement, pour ne pas dire plus, du budget communautaire. Aussi la Communauté de Communes n'est plus en mesure de créer ou d'aider à la création des équipements nouveaux qu'une commune, même comme Saint-Quay-Portrieux, n'est pas en mesure de financer seule.

Un projet de territoire et une définition de l'intérêt communautaire permettraient à Saint-Quay-Portrieux de s'investir pleinement dans de vrais projets intercommunaux tout en conservant son rôle de «bourg centre». Au lieu de cela, les élus de Saint-Quay-Portrieux en sont réduits à une défensive permanente pour sauvegarder les intérêts de la commune face à la volonté d'empiètement de la Communauté, au mépris du principe de subsidiarité.

Attaché au service public, je n'ai pour ambition que de servir Saint-Quay-Portrieux.

Fonctionnaire pendant 45 ans, dont 30 ans dans le corps préfectoral, j'ai mis ma disponibilité, mon expérience et mon carnet d'adresses au service de notre commune et de ses habitants. J'ai tenu mes engagements par respect pour les Quinocéens qui m'ont fait confiance, et je suis prêt à le faire à nouveau dans l'intérêt de Saint-Quay-Portrieux, s'ils me renouvellent cette confiance.

C'est à eux de juger mon action à travers mes qualités...et mes défauts ; je m'en remets à eux pour le faire avec impartialité.

Gérard Lambotte,

Préfet honoraire, maire de Saint-Quay-Portrieux

Ndlr : Nous avons estimé courtois de reprendre entièrement le texte ci-dessus bien qu'il dépassât largement le format imposé.

Les Goélands

Dans notre bulletin de Décembre, l'article sur les Goélands se terminait par la question «A quoi donc sert la tache rouge sur la mandibule inférieure du bec du goéland ?», question à laquelle nous vous avions promis une réponse dans le prochain numéro...Voici la clé : les petits du goélands savent d'instinct qu'en tapant au milieu de la tache rouge du bec de l'adulte, ils provoqueront la régurgitation des aliments dans le gosier, ce qui leur permettra de se nourrir.

Brèves

Le port de Paimpol s'envase, mais il semble que le phénomène soit accru depuis l'agrandissement d'un terre-plein. Il faut maintenant désenvaser tous les deux ans, ce qui est onéreux et pose le problème de l'élimination de ces sédiments et de la pollution. Comme le département des Côtes d'Armor interdit le rejet de vase de dragage en mer, il faut stocker à terre. Le problème est si sérieux que l'association des ports de la Manche réunit toutes ses expériences pour trouver une solution opportune. Quand on sait combien est délicate la modélisation en matière d'hydraulique et difficile l'interprétation des résultats, comment ne pas s'interroger sur les conclusions péremptoires de bureaux d'études concernant notre vieux port depuis l'arrivée du nouveau et les projets en cours?

Aire de carénage. Les travaux ont commencé fin janvier avec le début du remblaiement de la plage. A marée basse des pelles mécaniques vont gratter le sol du vieux port et le mélange de vase et de sable est déversé sur l'emplacement de l'ancienne plage. Mais le choix du délégataire de service public pour l'exploitation n'est pas fait, ni les tarifs arrêtés ; et si une négociation de gré à gré avec la commune n'aboutit pas avec une entreprise, le fonctionnement de cette aire se ferait en régie municipale : l'équilibre financier de l'exploitation est problématique.



Des éoliennes dans la baie

A Paimpol les pêcheurs sont très opposés à ce projet et la commune de Tréveneuc s'est fortement positionnée pour. Mais à Saint-Quay-Portrieux, aux dernières nouvelles, ni les pêcheurs professionnels ni les plaisanciers ne se sont officiellement prononcés. La tentation serait grande pour les communes littorales de toucher des bénéfices financiers de cette affaire : d'après POWEO, qui porte le projet, il s'agirait pour les communes littorales d'environ 900.000 € versés à un fonds pour les activités maritimes de pêche et de plaisance. Deux sociétés sont en concurrence pour ce projet dont l'implantation n'est pas encore définie (dans la baie ou près des Roches-Douvres).

Les éoliennes seraient peu ou pas visibles de la côte, mais outre les problèmes relatifs à la pêche elle-même, les inconvénients sont de deux natures : les éoliennes perturbent le fonctionnement des radars (sur les écrans, les zones concernées apparaissent comme de grandes plages floues) et, par ailleurs, le périmètre de sécurité d'un mile nautique autour des éoliennes se traduirait par un véritable barrage de 6 miles de long.

La fête de la coquille Rappelons que cette manifestation tourne chaque année entre les trois ports de Saint-Quay-Portrieux, Loguivy et Erquy. Elle aura lieu cette année les 26 et 27 avril à Erquy. Paradoxalement un projet de colloque au sujet de la coquille Saint-Jacques a été accueilli sans enthousiasme par le conseil municipal le 13/12/07, bien que Saint-Quay-Portrieux s'affirme «Capitale de la Coquille» !

«La maison aux pigeons» va être rachetée par la Commune ! Située 4 rue du Centre, au cœur du vieux Portrieux, et abandonnée depuis plusieurs années, elle était «colonisée» par les pigeons en si grand nombre qu'ils rendaient la vie infernale au voisinage. Décidément les volatiles à Saint-Quay-Portrieux sont bien encombrants ! Il est question de faire maintenant de cette maison une résidence pour artistes qui, en contrepartie de l'hébergement gratuit, réaliseraient une œuvre d'art dédiée à la ville.

Vie de notre association

N'attendez pas, débarrassez-vous au plus vite de cette obligation et mettez à jour votre cotisation pour l'année 2008.

Le plus simple est de renvoyer le coupon joint à ce bulletin avec un chèque à l'ordre de Association Amicale des Résidents et Amis de Saint-Quay-Portrieux.
La cotisation reste inchangée à 15€ par adhérent.

Association Amicale des Résidents
et Amis de Saint-Quay-Portrieux
BP 32
22410 Saint-Quay-Portrieux
E-mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr

Président :
Jean-Pierre Guth alsajpg@aol.com
Vice-présidents :
Jean d'Herbécourt jdherbecourt@caichevreux.com
Louis Rolland louis.rolland@chu-brest.fr
Secrétaire Général
Martine de Penanster martinedepenanster@yahoo.fr
Trésorier
Bernard d'Hérbecourt bdherbecourt@wanadoo.fr